

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JUIN 2011 A 13 H 30

L'An deux mille onze, le vingt du mois de juin, à treize heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué en seconde réunion en l'absence de quorum à la réunion du 16 juin 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 4^{ème} adjoint, LAPEYRADE Alain,

Absents excusés : Mme DASQUET Karine, *représentée par Mr LAPEYRADE Alain*, Mme DARMAILLACQ Evelyne, *représentée par Mr TRAMBOUZE Bernard*, Mme JOUSSELIN Nadine, *représentée par Mme CAMOUGRAND Nathalie*.

Absents : Mr CASTAINGS Dominique, Mme FERREIRA Mireille, Mlle HERRY Emmanuelle, Mr MAUBOURGUET Jean Pierre, Mr MEIRANESIO Laurent, Mme SAUBION Béatrice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LAPEYRADE Alain se propose d'assumer le secrétariat de la séance.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8

Date d'envoi de la convocation : 16 juin 2011

Le Maire

Bernard TRAMBOUZE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
2. Affaires juridiques
3. Affaires foncières
4. Droit de préemption urbain
5. Intégration lotissement Les Vignes
6. Stations Vertes
7. Travaux de VRD
8. Modifications budgétaires
9. Participation au fonds départemental d'aides financières aux familles
10. Locations communales

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les pouvoirs doivent lui être remis lors de l'appel des membres du Conseil Municipal.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 26 mai 2011 dont la secrétaire de séance était Mme CAMOUGRAND Nathalie.

Aucune observation.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8

- Abstention : 1 (Mme CABANNES)
- Exprimés : 7
- Pour : 7 (CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

2) AFFAIRES JURIDIQUES

2-1 AFFAIRE GROUPE SCOLAIRE

Après la construction du groupe scolaire, les malfaçons sont apparues très rapidement. Le maçon a été contacté mais n'a pas donné suite. L'affaire a été confiée à Maître Lydie VILAIN-ELGART, qui a demandé une expertise au tribunal ; ce qui a été accordé et ordonné par référé en date du 26 avril 2011.

A ce titre, et pour que les opérations d'expertise débutent, il incombe à la Commune de verser une provision de 1.500 € à la Régie Départementale des Avances et Recettes du Tribunal de Grande Instance de DAX.

Il convient de délibérer pour approuver le versement de cette provision et autoriser Mr le Maire à y procéder.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Abstention : 1 (CABANNES Chantal)
- Exprimés : 7
- Pour : 7 (CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

2-2 RECOURS CONTENTIEUX DE Mr et Mme VIELLE

Mr et Mme VIELLE sont représentés par la SCP ETCHEGARAY & ASSOCIES de Bayonne.

L'objet des recours est une demande d'annulation des décisions en date du 7 avril 2011 et du 3 juin 2011 portant délivrance de permis de construire à Mme REBOLLAR Claire (pour la construction de 10 abris de prairie pour chevaux d'une surface hors œuvre nette de 150 m², et de 3 bâtiments – des bureaux, une écurie pour les poulinières et une écurie pour les chevaux de sport pour une surface hors œuvre nette de 80 m²), sur un terrain situé au lieu dit « Monlon ».

Le Maire précise que ce dossier a reçu un avis favorable des services concernés, et qu'il a suivi leurs recommandations, n'étant pas lui-même un spécialiste en ce domaine ; il a donc signé ce permis.

Monsieur le Maire propose de solliciter le recours de MMA ASSURANCES pour la prise en charge de cette affaire dans le cadre de la garantie « protection juridique » et de désigner Maître Lydie VILAIN-ELGARD de DAX et Maître Pierre CAMBOT, du barreau de PAU, pour assurer la défense de la Commune.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

3) AFFAIRES FONCIERES

Cela concerne un lot construit au Lotissement Communal MESTEJOUAN par Mr et Mme GENEVOIX Grégory qui souhaitent le revendre en raison d'une évolution de leur situation professionnelle qui les entraîne trop loin de la Commune pour pouvoir y demeurer. En vertu de l'article 25 du cahier des charges du lotissement, aucune revente n'est autorisée

avant l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la délivrance du Certificat d'Urbanisme, sauf pour des raisons dont le bien fondé doit être apprécié par le Conseil Municipal.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

4) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 3 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière :

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été traitées et n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

- ❖ Bien vendu : terrain bâti de 1 018 m², lieu-dit L'Etang,
prix : 102 770€
- ❖ Bien vendu : terrain non bâti de 214 m², lieu-dit L'ETANG,
Prix : 22 730€

5) INTEGRATION LOTISSEMENT LES VIGNES

Il s'agit de l'intégration dans le domaine public communal des réseaux d'eau, assainissement, éclairage public et voirie de ce Lotissement.

Monsieur CARAMANTE, intéressé, quitte la salle du Conseil.

Il faut donc que le Conseil Municipal

- ✓ vote cette intégration,
- ✓ lance l'enquête publique,
- ✓ autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à l'enquête,
- ✓ désigne un géomètre pour monter le dossier d'enquête comprenant : une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire. Le cabinet DUNE à SOUSTONS est proposé
- ✓ désigne le notaire chargé de l'établissement de l'acte authentique. La SCP PETGES – ROBIN à CASTETS, chargée également de l'intégration de 3 autres lotissements (Berguin, le coût de l'Auga, les Milouins) est proposée.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 4

- Votants : 7
- Exprimés : 7
- Pour : 7 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

Retour de Monsieur Caramante Ange.

6) STATIONS VERTES

2-1 DESIGNATION DES REFERENTS

Ces référents (1 référent issu du Conseil Municipal, 1 référent extérieur) sont demandés par la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, puisque la Commune est membre de ce réseau.

L'élection doit avoir lieu à bulletin secret.

2-2 ELU REFERENT

Monsieur LAPEYRADE Alain se propose

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8

- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

Monsieur Alain LAPEYRADE est désigné Elu référent de la Commune auprès de la Fédération.

2-2 REFERENT TOURISTIQUE

Monsieur ROULET Gérard, président de l'Office de Tourisme s'est proposé.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

Monsieur ROULET Gérard est désigné référent de la Commune auprès de la Fédération.

2-2 CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige doit élire une partie de son Conseil d'Administration et demande si un candidat de notre Commune souhaite se présenter à cette élection.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil ; aucune candidature ne se déclare.

7) TRAVAUX DE VRD

7-1 TRAVAUX SYDEC – REMPLACEMENT LAMPE VAPEUR DE MERCURE et 4 GLOBES + MATS route des Marais

Plan de financement :

REEMPLACEMENT LAMPE VAPEUR DE MERCURE

- Dépose de 4 globes avec lampes 125w à vapeur de mercure
- Fourniture et pose de 4 lanternes type ALURA peinture RAL6005, glace claire avec lampe 70w SHP

Montant estimatif TTC	3 237 €
TVA préfinancée par le SYDEC	498 €
Montant HT	2 739 €
Subvention SYDEC	2 054 €
Participation communale	685 €

ECLAIRAGE PUBLIC

- Dépose de 4 mâts en acier galvanisé vétustes

- Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé cylindro-coniques de hauteur 4m, peinture RAL 6005

Montant estimatif TTC	4 224 €
TVA non préfinancée par le SYDEC	650 €
Montant HT	3 574 €
Subvention SYDEC	2 359 €
Participation communale	215 €

RECAPITULATIF

Montant estimatif TTC	7 461 €
TVA non préfinancée par le SYDEC	1 148 €
Montant HT	6 313 €
Subvention SYDEC	4 413 €
Participation communale sur fonds libres	1 900 €

Vote pour approuver ces travaux et engager la Commune à rembourser la participation communale sur fonds libres :

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

7-2 2 LANTERNES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Plan de financement :

- Dépose de 2 lanternes avec lampes à vapeur de mercure
- Pose de 2 lanternes type SAPHIR avec lampe 100w SHP récupérées au lotissement Les Chênes

Montant estimatif TTC	400 €
TVA préfinancée par le SYDEC	62 €
Montant HT	338 €
Subvention SYDEC	254 €
Participation communale	85 €

Vote pour approuver ces travaux et engager la Commune à rembourser la participation communale sur fonds libres :

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

7-3 ECLAIRAGE PUBLIC EXTENSION EP AU STADE

Plan de financement :

- Dépose de 2 mâts béton + bulles vétustes
- Réalisation de 82m de tranchée et câblage sous fourreau TPC
- Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé octogonaux de hauteur 3.50m équipés de lanterne type ALURA directe, glace claire avec lampe 70w SHP, l'ensemble peinture RAL 8014

Montant estimatif TTC	9 572 €
TVA préfinancée par le SYDEC	1 473 €
Montant HT	8 099 €
Subvention SYDEC	5 345 €
Participation communale	2 754 €

Vote pour approuver ces travaux et engager la Commune à rembourser la participation communale sur fonds libres :

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

7-4 ALIMENTATION ELECTRIQUE Mr DUSSARTHOU Jean à Mongrand

Plan de financement :

- Réalisation de 102m de tranchées
- Raccordement dans fausse coupure existante
- Fourniture et pose de
 - o 1 coffret de raccordement
 - o 106m de câble

Montant estimatif TTC	6 098 €
TVA préfinancée par le SYDEC	937 €
Montant HT	5 152 €
Subvention SYDEC	2 061 €
Participation communale	3 091 €

Vote pour approuver ces travaux et engager la Commune à rembourser la participation communale sur fonds libres :

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)
-

8) MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Il faut passer les écritures budgétaires suivantes du compte 775 au compte 024 :

❖	Au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations)	
	- 115 000 €	
❖	Au compte 023 (virement à la section d'investissement)	- 115 000 €
❖	Au compte 024 (produits des cessions d'immobilisations)	+ 115 000 €
❖	Au compte 021 (virement de la section de fonctionnement)	- 115 000 €

Vote pour approuver ces modifications :

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

9) FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES

Point non retenu

10) LOCATIONS COMMUNALES

10-1 RESTITUTION ou NON de DEPOTS DE GARANTIE

10-1-1 Mr DE MATOS Anthony

Logement situé au 57, allée des Casaous (étage de l'ancienne école de VIELLE).
Dépôt de garantie de 226 € versé par Mr DE MATOS en 2009.

L'appartement n'a pas été laissé dans un état permettant sa relocation car les murs et plafonds ont été peints dans des couleurs non neutres. Mr DE MATOS a accepté de repeindre le logement avec une peinture fournie par la Municipalité, mais le travail est incomplet ; 2 jours de travail d'un agent communal ont été nécessaires pour que le logement soit relouable.

Monsieur le Maire propose de ne pas restituer le dépôt de garantie

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

10-1-2 Mr GNEMMI Bertrand

Logement situé au 57, allée des Casaous (étage de l'ancienne école de VIELLE).
Dépôt de garantie de 300 € versé par Mr GNEMMI en 2009.

L'état des lieux fait ressortir un état correct du logement.

Monsieur le Maire propose de restituer le dépôt de garantie

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

10-2 LOCATION LOGEMENT RDC ANCIENNE ECOLE DE VIELLE

Au 57, allée des Casaous, logement T3 laissé vacant par Monsieur GNEMMI.

10-2-1 FIXATION DU PRIX DU LOYER POUR LE PROCHAIN LOCATAIRE

Le tarif de location actuel est de 304.28 € par mois, charges en sus.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif.

Vote pour approuver ce tarif, étant rappelé qu'un dépôt de garantie d'un mois est demandé.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

10-2-2 ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Monsieur le Maire propose d'attribuer le logement à Monsieur Bruno GUITARD, l'autre demandeur, Monsieur LARRIEU Nicolas n'étant plus intéressé. De plus,

Monsieur le Maire indique qu'il a des défauts mais aussi des qualités, dont sa grande disponibilité.

Résultat du vote :

- Membres en exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 5
- Votants : 8
- Exprimés : 8
- Pour : 8 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, DARMAILLACQ Evelyne, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, TRAMBOUZE Bernard)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 13h55.